

Création d'une piste cyclable sécurisée - Phase 1

Avenue de Paris (RD 120) à Vincennes et Saint-Mandé

Démarrage des travaux :

Lundi 4 novembre

Durée prévisionnelle :

12 mois

Localisation des travaux :

Avenue de Paris (RD 120)

Coût des travaux :

6 080 000 €

Financement :

Département du Val-de-Marne :

3 521 600 €

Région Île-de-France : 1 200 000 €

Métropole du Grand Paris : 1 125 000 €

État : 233 400 €

 **3994**
Coût d'un appel local

 valdemarne.fr/info-travaux

[Voir plan détaillé au dos](#)

Une étape de la stratégie vélo départementale

La stratégie vélo départementale vise à faire la promotion du vélo au quotidien, en mettant en œuvre des aménagements confortables et sûrs.

Dans ce cadre, les travaux réalisés avenue de Paris ont pour objet la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle permettant de favoriser et sécuriser les cheminements cyclables sur cet axe.

Déroulé des travaux

- Ces travaux seront réalisés de jour.
- Des interventions de nuit sont également prévues. Les travaux de nuit occasionneront des fermetures ponctuelles avec mise en place de déviation.
- En journée, la circulation des véhicules sera maintenue.
- Le stationnement sera supprimé ponctuellement à l'avancement du chantier, puis restitué.
- La circulation des vélos se fera dans la circulation générale à l'avancée du chantier.
- Cette première phase de l'aménagement sera ensuite complétée par une deuxième phase en cours d'étude.

Nous veillons à tout mettre en œuvre pour réduire la gêne occasionnée et vous remercions de votre compréhension.

Les travaux pourraient être décalés si les conditions météorologiques n'étaient pas favorables.

Localisation des travaux



Pour vous tenir informé de l'actualité du chantier, téléchargez l'application dédiée en scannant ce QR code.